

# CATALOGUE FORMATIONS

Centre Psychothérapique de Nancy



## 2026



CENTRE  
PSYCHOTHÉRAPIQUE  
DE NANCY


1 rue du Dr Archambault  
54521 LAXOU CEDEX  
[www.cpn-laxou.com](http://www.cpn-laxou.com)

SERVICE DE  
FORMATION  
CONTINUE

Tel : 03 83 92 51 43  
[organisme.formation@cpn-laxou.com](mailto:organisme.formation@cpn-laxou.com)

NUMÉRO  
D'AGRÉMENT  
4154P004854

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
Action de formation

# ÉDITORIAL

## PAR LE SERVICE DE FORMATION CONTINUE

Le Centre Psychothérapique de Nancy est un Centre Hospitalier Spécialisé en psychiatrie reconnu, sur lequel l'organisme de formation prend appui. L'objectif est d'affirmer le rôle de la formation comme un outil incontournable d'accompagnement pouvant répondre aux besoins de différentes structures sanitaires, médico-sociales, associations privées, etc.

L'offre de formation est construite au travers des compétences internes spécifiques à la santé mentale.

Notre richesse s'appuie sur un vivier de formateurs internes, toujours en activité et exerçant dans diverses structures, qui permet un transfert de compétences par le biais de leurs expériences basées sur des cas concrets et d'actualités.

Une équipe pédagogique vous accompagne à la mise en place des formations proposées.

A ce titre, ce catalogue propose des thématiques axées sur la gestion de la violence, prévention et sensibilisation aux différentes pathologies psychiatriques, la promotion de la réhabilitation et des formations réglementaires.

**NOUS ESPÉRONS VIVEMENT QUE VOUS  
TROUVEREZ LES RÉPONSES À VOS BESOINS.**



# SOMMAIRE

- 04 Organigramme
- 05 Infos pratiques et modalités d'inscription
- 06 Plan d'accès
- 07 Les formations
  
- 08 Les mesures de désescalade : Prévenir et gérer la violence, pratiquer les techniques de désescalade
- 10 Les mesures de désescalade : Repérer pour mieux comprendre, outils pour mieux intervenir
- 12 Les mesures de désescalade : Prévenir et gérer les comportements violents des enfants et adolescents en ESSMS
- 14 Les différents troubles psychiatriques : Comprendre pour agir
- 16 Psychose et rétablissement
- 18 Intégration des Pratiques Professionnelles
- 20 Premiers secours en santé mentale
- 22 Premiers secours en santé mentale - Module jeunes
- 24 Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- 26 Maintien et actualisation des compétences SST
- 28 Le règlement intérieur
- 33 Politique Handicap de l'organisme
- 35 Conditions générales de vente
- 40 Références



NOUVEAU

NOUVEAU

NOUVEAU



NOUVEAU



# POUR MIEUX NOUS CONNAITRE

## ORGANISME DE FORMATION

organisme.formation@cpn-laxou.com

**Clémentine ROTH**

*Directrice d'établissement*

**William YADJEL**

*Directeur des Ressources Humaines*

**Nathalie BALLAND**

*Responsable Organisme Formation*

nathalie.balland@cpn-laxou.com

**Léa GRANDJEAN**

*Chargée de Formation*

lea.grandjean@cpn-laxou.com

**Céline MICHEL**

*Gestionnaire administrative de l'organisme*

celine.michel@cpn-laxou.com

## RÉFÉRENT HANDICAP

**Lorraine CITÉ**

lorraine.cite@cpn-laxou.com

## RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES

PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT	IPP	LES TROUBLES PSYCHITRIQUES : COMPRENDRE ET AGIR	LES MESURES DE DESESCALADE	PSSM	SST
Mathieu CERBAÏ	Michel LAVIGNE	Adrian DAERON	Béatrice DUGNY	Nathalie BALLAND	Théodore NAUROY

# INFOS PRATIQUES & MODALITÉS D'INSCRIPTION

## CHOISIR SA FORMATION

Les programmes détaillés sont disponibles dans ce catalogue, ainsi que sur notre site internet :

[www.cpn-laxou.com](http://www.cpn-laxou.com)

## POUR VOUS INSCRIRE

[organisme.formation@cpn-laxou.com](mailto:organisme.formation@cpn-laxou.com)

03 83 92 51 43

En premier lieu, il vous sera transmis une fiche de recueil afin d'identifier votre besoin en formation. Un devis sera alors établi.

Après confirmation de votre inscription, une convention vous sera transmise au maximum trois semaines avant le début de la formation, accompagnée des conditions générales de vente.

Nos programmes de formation peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap.



La mise en place des dispositions particulières est faite en concertation avec les référents pédagogiques et handicap de l'établissement.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

AU SEIN DE NOTRE ÉTABLISSEMENT, situé au :

1 rue du Dr Archambault 54520 Laxou  
Bâtiment Sainte Marie

**Sont disponibles :**

- 7 salles de formation (avec accès PMR, voir plan page suivante)
- Parking situé à proximité
- Repas au restaurant du personnel, ou à la cafétéria



AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE, sous réserve d'une salle adaptée aux exigences de la formation

## INDICATEURS PAR PROGRAMME DE FORMATION

- Taux de «satisfaction» (satisfait et très satisfait)
- Nombre de stagiaires
- Nombre de structures
- Taux de «réussite»



# PLAN D'ACCÈS



Au sein de notre établissement, notre référente handicap, **Lorraine CITE**, est à votre disposition afin de définir les modalités nécessaires à votre accueil, **par téléphone au : 03 83 92 52 66** ou par mail : [lorraine.cite@cpn-laxou.com](mailto:lorraine.cite@cpn-laxou.com).



# LES FORMATIONS

NOUVEAU

# LES MESURES DE DÉESCALADE

## PRÉVOIR ET GÉRER LA VIOLENCE, PRATIQUER LES TECHNIQUES DE DÉESCALADE

La formation sur les mesures de désescalade est une formation sur la prévention et gestion des situations d'agressivité et de violence. La formation a pour objet de développer des habiletés et des modes d'intervention pour assurer sa sécurité et celle des autres en situation d'agressivité.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître le cadre juridique et réglementaire de la prise en charge des patients
- Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie
- Évaluer et prendre en compte le parcours du patient, sa situation, les impacts de sa situation
- Évaluer et prendre en compte les facteurs de risques dans le contexte
- Impliquer le patient dans l'identification de ses difficultés et de ses ressources
- Élaborer un plan de prévention partagé
- Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de violence, identifier ses limites
- Développer des techniques de communication positive
- Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les interventions appropriées en fonction des phases de la crise.

Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme.

- A distance de la crise : travailler avec la personne autour du comportement afin de l'aider à en prendre le contrôle et le prévenir, travailler en équipe autour des situations de stress et de violence.

### APERÇU DU CONTENU

Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie, le travail en équipe autour des situations de stress et de violence, le repérage des indices de montée en tension, les attitudes du soignant pour désamorcer la violence, la pose de limites par le soignant (Quand poser des limites ? Comment poser des limites ? Comment transmettre ses informations ?).

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout public professionnel soignant ou issu de structure médico-sociale

### PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



# LES MESURES DE DÉSESCALADE

PRÉVOIR ET GÉRER LA VIOLENCE,  
PRATIQUER LES TECHNIQUES DE DÉSESCALADE

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Grille de mesure des écarts entre la pratique et les recommandations
- Ligne de vie à construire avec le patient
- Grille d'évaluation partagée des facteurs de risque
- Support Génially et témoignages vidéo et audio,
- Mises en situation, simulations, fiches outils, études de cas
- Outil de repérage des indices de montée en tension, pour l'équipe et pour le patient
- Livret remis aux participants "Repères en santé mentale et psychiatrie"
- « Protocole Stop Violence », outils de stabilisation et de réduction du stress
- « Guide méthodologique de décodage, d'intervention et de prévention »

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Salle équipée de tables et chaises avec vidéoprojecteur, tableaux blancs et paperboard. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Tour de table en début et fin de session
- Évaluation des acquis en amont et en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation
- Questionnaire de satisfaction individuel d'évaluation de l'action

## DURÉE

3 jours (soit 21 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Professionnels exerçants en psychiatrie

## DATE ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 14 maximum par groupe

**Taux de satisfaction :** 92,44%

**Nombre de stagiaires formés :** 160

**Nombre de structures bénéficiaires :** 4

Période du 01-09-2024 au 31-08-2025

NOUVEAU

# LES MESURES DE DÉESCALADE

## REPÈRES POUR MIEUX COMPRENDRE, OUTILS POUR MIEUX INTERVENIR (ADMINISTRATIONS, TRAVAILLEURS SOCIEUX ET BÉNÉVOLES)

C'est une formation qui a pour objectifs de permettre aux stagiaires d'améliorer la compréhension, le décodage, la prévention et la gestion des montées en tension, comportements agressifs et/ou violents en lien avec des problématiques de santé mentale.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Connaître le cadre juridique et réglementaire de la prise en charge des patients
- Travailler autour des représentations troubles de santé mentale et risques de violence
- Identifier les différentes formes de montées en tension, risques de violence et d'agressivité en lien avec des troubles de santé mentale
- Mieux comprendre ce qui se passe pour la personne pour mieux désamorcer
- Évaluer et prendre en compte les facteurs de risques dans le contexte
- Mieux évaluer les risques
- Travailler sur soi et ses postures professionnelles, développer la maîtrise de ses pensées et réactions émotionnelles et physiques face à des situations de violence, identifier ses limites
- Développer des techniques de communication positive
- Gérer la crise : en amont, identifier les éléments déclencheurs, les indicateurs de montée en tension, utiliser des outils et techniques de désescalade. Pendant la crise, adapter sa posture, son comportement et mettre en place les

interventions appropriées en fonction des phases de la crise. Après la crise, reprendre le contact, accompagner le retour au calme.

### APERÇU DU CONTENU

Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie, le travail en équipe autour des situations de stress et de violence, le repérage des indices de montée en tension, les attitudes du soignant pour désamorcer la violence, la pose de limites par le soignant (Quand poser des limites ? Comment poser des limites ? Comment transmettre ses informations ?).

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel pouvant être en contact avec un public susceptible de monter en tension et de présenter des troubles de santé mentale : administration, travailleurs, sociaux, bénévoles.

### PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



# LES MESURES DE DÉESCALADE

REPÈRES POUR MIEUX COMPRENDRE, OUTILS POUR MIEUX INTERVENIR (ADMINISTRATIONS, TRAVAILLEURS SOCIEUX ET BÉNÉVOLES)

## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Les apports théoriques se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- Ces apports sont abondamment illustrés par des témoignages, écrits ou vidéos, de personnes souffrant de troubles de santé mentale.
- Des exercices pratiques, mises en situation, analyses de situations rencontrées par les stagiaires, permettent une expérimentation des outils présentés.

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Salle équipée de tables et chaises avec vidéoprojecteur, tableaux blancs et paperboard. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Tour de table en début et fin de session
- Évaluation des acquis en amont et en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation
- Questionnaire de satisfaction individuel d'évaluation de l'action

## DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Professionnels exerçant en psychiatrie

## DATE ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 14 maximum par groupe

NOUVEAU

# LES MESURES DE DÉESCALADE

## PRÉVENIR ET GÉRER LES COMPORTEMENTS VIOLENTS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS EN ESSMS

Les professionnels intervenant auprès des enfants et adolescents en ESSMS sont confrontés quotidiennement à des manifestations de violence. Prévenir et traiter ces manifestations sont des conditions nécessaires afin d'assurer le bien-être des enfants et adolescents accueillis dans ces établissements, et de mettre en place les conditions favorables à leur développement et leur protection. Pour ce faire, il est tout d'abord indispensable de comprendre ce qui est en jeu dans la mise en place de comportements violents. Les actes ne peuvent être isolés de leur contexte. Ils ne peuvent être non plus isolés de l'histoire de l'enfant ou adolescent, de sa problématique personnelle.

La représentation de la violence est très subjective. Chacun en a ses propres représentations, et les limites de tolérance à l'expression de l'agressivité ou de la violence varient d'une personne à l'autre. Ces représentations, et les comportements des

professionnels, leurs postures, peuvent favoriser, ou au contraire réduire les risques de manifestation des comportements violents.

Rares sont les manifestations de violence sans signes précurseurs. Identifier ces indicateurs d'alerte, intervenir afin de prévenir la crise, sont une première étape de l'intervention. La gestion de la crise demande un savoir-faire et un savoir-être, sans cesse à travailler, à parfaire, et à re-questionner. Cette gestion doit se poursuivre par un traitement de l'après crise, impliquant l'enfant ou l'adolescent dans la compréhension et la régulation de son comportement et qui permettra d'éviter la reproduction des conditions génératrices de violence. La prise en compte de tous ces axes de travail, et leur application dans la prévention et la gestion des conduites violentes seront donc les objectifs de cette formation.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Identifier et qualifier les différents types de comportements problématiques
- Savoir repérer les différents types de crise
- Connaître les techniques de désescalade
- Mieux comprendre ce qui se passe derrière chaque comportement qualifié de violent pour mieux accompagner
- Acquérir une méthodologie d'analyse et d'intervention et utiliser des supports d'intervention
- Engager l'enfant ou l'adolescent dans la compréhension, la régulation et la prévention du comportement violent
- Définir un plan d'action évaluable et les différents types de réponses possibles en fonction de chaque situation
- Utiliser des outils permettant l'optimisation des moyens et la coordination des différents acteurs

### APERÇU DU CONTENU

Identifier les différentes formes de violence et d'agressivité en lien avec la psychopathologie, le travail en équipe autour des situations de stress et de violence, le repérage des indices de montée en tension, les attitudes du soignant pour désamorcer la violence, la pose de limites par le soignant (Quand poser des limites ? Comment poser des limites ? Comment transmettre ses informations ?).

### PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel intervenant auprès des enfants et des adolescents en ESSMS

### PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



# LES MESURES DE DÉESCALADE

## PRÉVENIR ET GÉRER LES COMPORTEMENTS VIOLENTS DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS EN ESSMS

### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Les apports théoriques se font sous forme d'exposés, après avoir sollicité et mis à jour les connaissances initiales des participants. Ils sont les plus pragmatiques possibles, afin que les connaissances acquises soient au maximum transférables sur le terrain.
- Des exercices pratiques, études de cas, mises en situation, analyses de situations rencontrées par les stagiaires, permettent une expérimentation des outils présentés.
- Des supports écrits sont remis aux participants : cahier du participant, outils pratiques

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Salle équipée de tables et chaises avec vidéoprojecteur, tableaux blancs et paperboard. Documents pédagogiques remis à chaque participant.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

- Tour de table en début et fin de session
- Évaluation des acquis en amont et en fin de formation donnant lieu à la délivrance d'un certificat de réalisation
- Questionnaire de satisfaction individuel d'évaluation de l'action

### DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

### INTERVENANTS FORMATEURS

Professionnels exerçant en psychiatrie

### DATE ET LIEU

A définir sur demande

### TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 14 maximum par groupe

# LES DIFFÉRENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

## COMPRENDRE POUR AGIR

Les apports de connaissances lors de cette formation seront structurés très clairement autour de la compréhension des pathologies et des réponses à apporter, dans l'interaction, aux comportements liés à ces pathologies. Les éléments théoriques qui seront abordés seront toujours en lien avec leur utilité et pour la pratique.

### OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Améliorer sa connaissance et sa compréhension des différentes pathologies mentales et en particulier des pathologies psychotiques,
- Comprendre le fonctionnement psychique des personnes porteuses de ces pathologies,
- Appréhender les conséquences de ces pathologies dans la vie quotidienne des personnes concernées,
- Adopter une communication adaptée

### APERÇU DU CONTENU

- Apports d'éléments théoriques adaptés à des non spécialistes de la santé mentale,
- Supports vidéo : films  
« L'intersubjectivité »,  
« La psychose de l'intérieur »  
« Comprendre la schizophrénie »

### PUBLIC CONCERNÉ

Tous professionnels qui souhaitent être sensibilisés aux différentes pathologies psychiatriques, et parfaire ses connaissances dans le domaine.

### PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



### APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Réflexion, échanges et analyse de pratique à partir de l'expérience du formateur et de l'observation des participants.

Présentation, analyse et échanges autour de situations apportées par le formateur ou les participants.

# LES DIFFÉRENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

## COMPRENDRE POUR AGIR

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel.

### MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Tour de table en début et fin de session

Évaluation des acquis en amont et en fin de session

Remise d'un certificat de réalisation

Questionnaire de satisfaction individuel d'évaluation de l'action

### DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

### INTERVENANTS FORMATEURS

Cadre supérieur de santé, cadre de santé, infirmier exerçant en psychiatrie

### DATE ET LIEU

A définir sur demande

### TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

### NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 14 maximum par groupe

**Taux de satisfaction :** 96%

**Nombre de stagiaires formés :** 83

**Nombre de structures bénéficiaires :** 4

Période du 01-09-2024 au 31-08-2025

# PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Promouvoir le concept de rétablissement et les soins orientés rétablissement :

- Sensibiliser sur les soins orientés « rétablissement »,
- Actualiser ses connaissances sur les psychoses,
- Découvrir la remédiation cognitive et ses indications,
- Connaître les outils de psychoéducation et d'éducation thérapeutique pour le patient, ainsi que pour ses proches.

## APERÇU DU CONTENU

Actualisation sur les psychoses, les enjeux de la prise en charge des psychoses, présentation de l'éducation thérapeutique du patient et la psychoéducation des familles, présentation des fonctions cognitives et de la remédiation cognitive.

## PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels paramédicaux de psychiatrie d'adultes et des professionnels du champ médico-social

## PRÉREQUIS

Professionnels accompagnant des personnes adultes souffrant de troubles psychiques

(Cf. Page 5)



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Présentation de supports Powerpoint projetés et distribués aux participants, mises en situation pratique

# PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques et documents sont remis à chaque participant

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Tour de table en début et fin de session

Évaluation des acquis en amont et en fin de session

Remise d'un certificat de réalisation

Questionnaire de satisfaction individuel d'évaluation de l'action

## DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Psychiatres, infirmiers, psychologues, cadres de santé exerçant en psychiatrie

## DATE ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

8 à 12 maximum par groupe

**Taux de satisfaction :** 92%  
**Nombre de stagiaires formés :** 85  
**Nombre de structures bénéficiaires :** 2  
**Taux de réussite :** 100%

Période du 01-09-2024 au 31-08-2025

# INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

La formation Intégration des Pratiques Professionnelles est une formation qui a été élaborée par des personnels en postes au Centre Psychothérapique de Nancy. Cette formation, à destination des nouveaux collaborateurs, leur permet de mieux appréhender la psychiatrie dans sa globalité, c'est-à-dire au niveau de la compréhension des troubles jusqu'à des possibilités de prise en charge.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Permettre une meilleure compréhension des troubles psychiatriques :

- Identifier les comportements à adopter en fonction du public
- Comprendre le concept d'agressivité
- Acquérir des connaissances sur le rétablissement, sur l'empowerment et sur la remédiation cognitive

## APERÇU DU CONTENU

Apports théoriques à propos des troubles psychiatriques, techniques d'entretiens, principes de la remédiation cognitive et introduction aux habilités sociales, analyse de pratiques.

## PUBLIC CONCERNÉ

Tous les nouveaux infirmiers en psychiatrie dont l'expérience est comprise entre 6 et 18 mois.

## PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

La formation se déroule en plusieurs séances avec différents intervenants. Les différents apports théoriques et les expériences des formateurs et des situations vécues par les stagiaires permettent d'acquérir des connaissances et des compétences pour le début de leur carrière en tant que personnel soignant.

# INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Les supports sont fournis au format papier ou dématérialisés à chaque participant.

La formation se déroule en présentiel.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Tour de table en début et fin de session

Evaluation des acquis en amont et en fin de session

Remise d'un certificat de réalisation

Questionnaire de satisfaction individuel d'évaluation de l'action

## DURÉE

10 jours (soit 70 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Infirmiers et cadres de santé exerçant en psychiatrie

## DATE ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

10 à 12 maximum par groupe

**Taux de satisfaction :** 93%

**Nombre de stagiaires formés :** 51

**Nombre de structures bénéficiaires :** 4

Période du 01-09-2024 au 31-08-2025

# PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

(Formation non modulable)

La formation PSSM est une formation permettant à tous les publics souhaitant se former, à mieux connaître les bases concernant les gestes à adopter si une personne présente des troubles de la santé mentale.

Cette formation permet également de mieux comprendre les pathologies mentales et d'utiliser des outils de base pour les prendre en charge avant le personnel de santé.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles en santé mentale
- Mieux comprendre les différents types de crises en santé mentale
- Développer les compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information
- Appréhender avec plus d'aisance les comportements agressifs
- Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale

## APERÇU DU CONTENU

Compréhension des différents troubles psychiques, les troubles de l'humeur, les troubles anxieux, les troubles psychotiques, etc. et mise en pratique du plan d'action des premiers secours en santé mentale pour chaque trouble.

## PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

## PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exercices, discussions de groupes, exposés, simulations, histoire de cas, jeux éducatifs...

# PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE

(Formation non modulable)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Remise d'un livret pédagogique à chaque participant (manuel PSSM).  
La formation se déroule en présentiel.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Tour de table en début et fin de session

Evaluation des acquis en amont et en fin de session

Remise d'un certificat de réalisation

Questionnaire de satisfaction individuel  
d'évaluation de l'action

## DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Infirmier, cadre de santé, psychologue, assistante sociale exerçant en psychiatrie, accrédités par PSSM France

## DATE ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 16 maximum par groupe

**Taux de satisfaction :** 96,97%  
**Nombre de stagiaires formés :** 590  
**Nombre de structures bénéficiaires:** 27  
**Taux de réussite :** 100%

Période du 01-09-2024 au 31-08-2025

NOUVEAU

# PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE MODULE JEUNES

(Formation non modulable)

Le module jeune a été spécialement développé pour les adultes vivants ou travaillant avec des adolescents (collège et lycée) et jeunes majeurs.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Acquérir des connaissances de base concernant les troubles en santé mentale
- Mieux comprendre les différents types de crises en santé mentale
- Développer les compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner l'information
- Appréhender avec plus d'aisance les comportements agressifs
- Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale

## APERÇU DU CONTENU

Une démarche pédagogique participative pour :

- Prendre confiance dans l'interaction avec des jeunes éprouvant un problème de santé mentale ou en crise de santé mentale
- Revoir ses représentations concernant la santé mentale
- Renforcer l'aide apportée aux jeunes en crise ou éprouvant un problème de santé mentale

## PUBLIC CONCERNÉ

Tout public

## PRÉREQUIS

Aucun (Cf. Page 5)



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Démarches participatives alliant séquences théoriques et pratiques, exercices, discussions de groupes, exposés, simulations, histoire de cas, jeux éducatifs ...

# PREMIERS SECOURS EN SANTÉ MENTALE MODULE JEUNES

(Formation non modulable)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Remise d'un livret pédagogique à chaque participant (manuel PSSM)  
Formation en présentiel

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Tour de table en début et fin de session

Evaluation des acquis en amont et en fin de session

Remise d'un certificat de réalisation

Questionnaire de satisfaction stagiaire

## DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Infirmier, cadre de santé, psychologue, assistante sociale exerçant en psychiatrie, accrédités par PSSM France.

## DATE ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 à 16 maximum par groupe

**Taux de satisfaction :** 95,46%  
**Nombre de stagiaires formés :** 118  
**Nombre de structures bénéficiaires :** 4  
**Taux de réussite :** 100%

Période du 01-09-2024 au 31-08-2025

# SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

FORMATION NON MODULABLE

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la (aux) victime(s). La formation contribue également à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques sur le lieu d'exercice professionnel.

Cette formation est essentiellement pratique : exercice du type massage cardiaque/réanimation, premiers soins à apporter à une victime, utilisation du défibrillateur (DSA) et premiers gestes de survie.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son milieu professionnel, se positionner comme un des acteurs de la prévention, repérer des dangers, supprimer ou réduire les risques, proposer si possible des pistes d'amélioration
- Reconnaître les outils d'alerte à la population et mettre en place une action de protection adaptée sur un danger persistant
- Faire un examen de la victime et prioriser les actions à réaliser en cas (saignement abondant, étouffement, malaise, brûlure, plaie grave, arrêt cardiaque...)
- Faire alerter ou alerter

## PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié non soumis à l'AFGSU 2

## PRÉREQUIS

Aucun - (Cf. Page 5)  
(être apte physiquement à réaliser les cas pratiques)



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques + mises en situations par le biais de cas pratiques – Exposés interactifs

Après chaque démonstration faite par le formateur, tous les stagiaires effectuent les gestes appris précédemment.

# SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vidéos, supports pédagogiques,  
Mannequins de secourisme, maquillage,  
Valise SST

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Évaluation certificative des compétences  
SST conforme au document de référence  
SST INRS.

Remise d'un certificat de sauveteur  
secouriste du travail valable 24 mois  
maximum.

## DURÉE

2 jours (soit 14 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Formateurs SST certifiés exerçant au  
sein du service sécurité

## DATES ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 10 maximum par groupe

# SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

FORMATION NON MODULABLE

Le MAC SST a pour but de maintenir les compétences du Sauveteur Secouriste du Travail à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

## OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

- Situer le Sauveteur Secouriste du Travail dans la santé et la sécurité au travail
- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- Secourir (la victime présente une hémorragie, la victime s'étouffe, les malaises, les plaies, les traumatismes, les brûlures, la victime est inconsciente et respire, la victime est inconsciente et ne respire pas)

## PUBLIC CONCERNÉ

Tout salarié titulaire d'un certificat SST

## PRÉREQUIS

Être titulaire du certificat SST  
(Cf. Page 5)



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques + mises en situations  
par le biais de cas pratiques

Exposés interactifs

Après chaque démonstration faite par le formateur, tous les stagiaires effectuent les gestes appris précédemment.

# SAUVETEURS SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

Vidéos, supports pédagogiques,  
Mannequins de secourisme, maquillage,  
Valise SST

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroule en présentiel

## MODALITÉS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION

Évaluation certificative des compétences  
SST conforme au document de référence  
SST INRS.

Remise d'un certificat de sauveteur  
secouriste du travail valable 24 mois  
maximum.

## DURÉE

1 jour (soit 7 heures)

## INTERVENANTS FORMATEURS

Formateurs SST certifiés exerçant au  
sein du service sécurité

## DATES ET LIEU

A définir sur demande

## TARIF

Groupe ou individuel : devis sur demande

## NOMBRE DE PARTICIPANTS

6 à 10 maximum par groupe



# LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## OBJET

**Article 1** – Le Centre Psychothérapique de Nancy – Laxou est un organisme de formation domicilié au 1, Rue Archambault – 54521 LAXOU Cedex.

La déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro d'activité N°4154P008454 auprès de la préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du code du travail.

Il s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par le Centre Psychothérapique de Nancy – Laxou et ce, pour la durée de la formation suivie. Il a vocation à préciser :

- Les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité
- Les règles disciplinaires et notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que leurs droits en cas de sanctions.

## DISCIPLINE

**Article 2** – Les horaires de formation sont fixés par le Centre Psychothérapique de Nancy Laxou et portés à la connaissance de l'établissement par le biais de la convention. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation. En cas d'absence, de retard ou de départ anticipé, le participant avertit son employeur qui prévient l'organisme de formation.

**Article 3** – Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués.

**Article 4** – Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'utiliser son téléphone portable durant les sessions de formation ;
- D'entrer dans le bâtiment en état d'ivresse ;
- De fumer et de vapoter dans les lieux affectés à un usage collectif et notamment dans les locaux de la formation ;
- De quitter la formation sans motif ;
- D'emporter tout objet sans autorisation écrite ;
- Sans dérogation expresse, d'enregistrer ou filmer la session de formation.

**Article 5** – Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires, de savoir vivre, et de savoir être en collectivité.

**Article 6** – L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, vol, ou détérioration d'objets personnels.

**Article 7** – Le stagiaire est invité à se présenter à la formation en tenue vestimentaire adaptée. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises aux stagiaires par le biais des convocations.

**Article 8** – Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux à d'autres fins que la formation ;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

## SANCTIONS

**Article 9** – Tout agissement, y compris un désintérêt prononcé à suivre l'action de formation, considéré comme fautif par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Rappel à l'ordre
- Avertissement écrit par le directeur de l'organisme de formation ou par son représentant
- Exclusion temporaire ou définitive de la formation

## GARANTIES DISCIPLINAIRES

**Article 10** – Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui.

**Article 11** – Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure, le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix (stagiaire ou salarié de l'organisme), sauf si la sanction envisagée est un avertissement ou une sanction de même nature qui n'a pas d'incidence immédiate sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

**Article 12** – Lors de l'entretien, le directeur ou son représentant précise au stagiaire le motif de sanction envisagée et recueille ses explications.

**Article 13** – La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous la forme d'une lettre remise contre décharge ou d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 14** – Lorsqu'un agissement considéré comme fautif a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et éventuellement qu'il ait été convoqué à un entretien.

**Article 15** – Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, informe l'employeur de la sanction prise. Celui-ci prenant à sa charge les frais de formation.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

**Article 16** – La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

**Article 17** – Les consignes incendie, ainsi qu’un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l’organisme, de manière à être connus de tous les stagiaires.

## **PUBLICITÉ DU RÉGLEMENT**

**Article 18** – Un exemplaire du présent règlement est remis avec la convocation de formation à chaque stagiaire avant le début de la formation.

**Article 19** - Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le Centre Psychothérapique de Nancy agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Le Centre Psychothérapique de Nancy a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l’exercice des droits des personnes concernées par les traitements. Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d’accès, droit de rectification, droit à l’effacement, droit d’opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données  
Hôpital Marin – CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny  
54035 NANCY Cedex  
dpo@chru-nancy.fr

Si vous estimez que l’un de vos droits n’est pas respecté, vous êtes en droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’informatique et des Libertés (CNIL).

Fait à Laxou, le 01/04/2024  
Pour l’Organisme de Formation du Centre Psychothérapique de Nancy  
Pour le Directeur et par délégation  
La Responsable de l’Organisme de Formation,



Nathalie BALLAND

# POLITIQUE HANDICAP DE L'ORGANISME DE FORMATION (FC)



Par la loi N° 75-534 du 30 Juin 1975, l'intégration des personnes en situation de handicap dans toute activité sociale est posée en prémices comme une obligation nationale.

Prenant ancrage sur ces principes généraux de non-discrimination et de libre choix par chacun de son projet de vie, la loi N°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances renforce expressément l'accès à toute action de formation pour les personnes en situation de handicap. L'instauration du droit à compensation de toute forme de handicap est ainsi clairement prescrite dans une dimension essentiellement inclusive.

Notre mission consiste à être pleinement attentifs et à offrir un accompagnement équitable à toutes les personnes que nous suivons dans le cadre de nos formations.

Pour ce faire, nous devons mettre en œuvre, toutes les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles, nécessaires à la prise en compte des besoins de compensation des personnes en situation de handicap.

L'organisme de formation (rattaché au service formation continue du Centre Psychothérapique de Nancy) dispose d'un Référent Handicap, il s'agit d'une professionnelle portant cette mission de référent handicap au sein de l'établissement.

Ainsi le **référent handicap** est :

**Mme CITE Lorraine,**  
**Tél : 03 83 92 52 66 – [lorraine.cite@cpn-laxou.com](mailto:lorraine.cite@cpn-laxou.com)**

Avec l'appui du **référent handicap**, l'organisme rattaché au service Formation Continue veille ainsi à garantir l'accessibilité à nos offres de formation aux personnes en situation de handicap.

## ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX DE FORMATION

## ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE

### ACCESSIBILITÉ AUX LOCAUX DE FORMATION

L'organisme rattaché au service Formation Continue dispose de locaux accessibles aux personnes en situation de handicap, notamment pour les personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite (Salles de formation en rez-de-chaussée, ascenseur pour accéder au 2ième étage du bâtiment, espace restauration, sanitaires...) et pour les personnes non-voyantes ou malvoyantes (Ascenseur avec touches rédigées en braille, marches d'escalier avec bandes podotactiles par exemple).

### ACCESSIBILITÉ PÉDAGOGIQUE

Au moment de la commande de prestation formation, une fiche de recueil des besoins est adressée à la structure bénéficiaire. L'inscription d'un stagiaire en situation de handicap à une action de formation est recensée par le biais de ce formulaire.

Le référent handicap étudie alors la faisabilité de suivre la formation par le stagiaire en situation de handicap aux vues du contenu de l'action de formation et du handicap de ce dernier.

Le référent handicap mobilise et fait appel aux différents partenaires pour étudier la situation et informe le référent administratif de la suite donnée.

Le référent pédagogique de la formation est alors sollicité, il étudie les possibilités d'aménagement pédagogique de l'action formation nécessaire à la compensation du handicap.

ORGANISME	NOM DU REFERENT LOCAL	COORDONNEES MAIL	COORDONNEES TELEPHONIQUE
Agefiph Grand-Est		entreprises.grand-est@agefiph.asso.fr	0 800 11 10 09
FIPHFIP	Phillipe CRENNER	philippe.crenner@caissedesdepots.fr	
Handi-Pacte	Stéphane GAINAUX	handipacte@ehconseil.fr	01 43 13 26 66
DREETS Grand Est	Anne MATTHEY	anne.matthey@dreets.gouv.fr	06 31 92 79 84
MDPH 54		mdphaccueil@mdph.departement54.fr	03 83 97 44 20



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'établissement : Centre Psychothérapique de Nancy, établissement public de santé, domicilié au 1 Rue Archambault, 54521 LAXOU CEDEX, SIRET 265 400 119 00011, organisme de formation, dont la déclaration d'activité enregistrée au numéro 41 54 P0084 54 auprès du préfet de la région Grand Est ; et de son client dans le cadre de la vente de prestations de formation.

Toute formation accomplie par le Centre Psychothérapique de Nancy implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

## RÉSERVATION

Pour garantir votre participation à une de nos sessions de formation, veuillez prendre contact avec nos services.

**Contactez-nous au 03.83.92.51.43 ou par mail : [organisme.formation@cpn-laxou.com](mailto:organisme.formation@cpn-laxou.com).**

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de la convention de formation dûment signée.

## ACCUEIL ET HORAIRES DE LA FORMATION

Sauf conditions particulières, la durée journalière est fixée à 7h, de 9h00 à 17h00 avec une pause déjeuner.

## ANNULATION ET DÉSISTEMENT

Toute annulation à l'initiative du participant ou de son employeur devra être adressée à l'organisme par écrit au plus tard quinze jours calendaires avant la date du début de stage. Toute action de formation commencée est due en totalité. En cas d'annulation de l'inscription moins de quinze jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée à hauteur de 25% du coût total à l'établissement, sauf en cas de justification par arrêt de travail ou certificat médical.

## REPORT OU ANNULATION DE LA SESSION

L'organisme se réserve la possibilité de reporter ou annuler une session inscrite en cas d'un nombre de participants insuffisant (les participants seront informés au plus tard cinq jours avant le début de la formation) ou en cas de force majeure.

En cas de force majeure (maladie, accident de l'intervenant, grèves, conflit sociaux externes, pandémies, etc.) l'organisme ne pourra pas être tenu responsable.

## ORGANISATION DE LA FORMATION

Une fiche de renseignements sera adressée au client et devra nous être retournée impérativement. A réception de celle-ci, une convention de formation est conclue entre les deux parties.

Pour les inscriptions individuelles, une convocation précisant tous les renseignements pratiques sera envoyée environ trois semaines avant le début de la formation. Un certificat de réalisation sera délivré pour chaque participant à l'issue de la formation.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le participant s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur dont il déclare avoir pris connaissance et accepter les termes.

## TARIFS

Les prestations de formation sont fournies au prix en vigueur au moment de l'inscription. La liste des prix figure dans le catalogue et sur le site internet. Les prix indiqués sont nets, incluent l'ensemble des coûts pédagogiques (hors frais annexes).

Des frais de location de salle peuvent être facturés en sus dans certains cas (tarif de location journalier : 50 €).

Ils ne sont pas assujettis à la TVA au titre de l'activité de formation professionnelle continue en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

Les frais de participation ne comprennent pas les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire.

## **DOCUMENTS CONTRACTUELS - FACTURATION - MODALITÉS DE PAIEMENT**

A l'issue de la formation, l'organisme établira une facture de prestation de formation adressée au client accompagnée d'une copie des feuilles d'émargements. Les certificats de réalisation sont envoyés ultérieurement à l'employeur du client ainsi que les enquêtes de satisfactions complétées.

Le règlement s'effectue par le client à réception du titre de recettes transmis par le Trésor Public via CHORUS ou voie postale.

### **RETARD DE PAIEMENT**

Tout retard de paiement est soumis aux conditions fixées par le trésor public.

### **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Certains contenus et supports pédagogiques sont protégés par la propriété intellectuelle. Les contenus de certains programmes peuvent faire l'objet d'adaptations par l'intervenant pour tenir compte de la composition du groupe, de sa dynamique et du niveau des participants.

Ils ne peuvent en aucun cas être cédés ou communiqués à une tierce personne, même par procédé de copie, sauf accord préalable écrit de l'organisme.

### **TRIBUNAL COMPÉTENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. A défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Nancy.

La signature de la convention ou le fait d'assister à une session de formation implique l'adhésion pleine et entière et sans réserve du participant aux conditions décrites.

## RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le Règlement n°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), complété par la nouvelle Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa version consolidée du 14 juin 2018, impose les conditions dans lesquelles des traitements de données à caractère personnel peuvent être réalisés.

Le Centre Psychothérapique de Nancy agit en qualité de responsable des traitements de données, et à ce titre, définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectués.

Le Centre Psychothérapique de Nancy a désigné un délégué à la protection des données (DPO) qui a pour mission également de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant le délégué à la Protection des Données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

**Délégué à la Protection des Données**  
**Hôpital Marin – CHRU de Nancy 92 avenue de Lattre de Tassigny**  
**54035 NANCY Cedex**  
**dpo@chru-nancy.fr**

Si vous estimez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (CNIL).

Fait à Laxou, le 01/04/2024

Pour l'Organisme de Formation  
Du Centre Psychothérapique de Nancy  
Pour le Directeur et par délégation  
La Responsable de l'Organisme de Formation,



Nathalie BALLAND

# RÉFÉRENCES

## PSSM

AEIM  
Ensemble scolaire St Sigisbert  
Conseil départemental 54  
Université de Lorraine  
CPTS Sud Toulinois  
Métropole du Grand Nancy  
GRETA

CMSEA  
CNRS  
Croix Rouge  
ALISES  
OHS  
Espoir 54  
CAPS 54  
VNF  
CHRU Nancy

## LES DIFFÉRENTS TROUBLES PSYCHIATRIQUES

REMM  
Ville de Vandoeuvre  
CH Ravenel  
AVSEA  
Association Ensemble

OHS Lorraine  
UTML  
Asso Ville et Service  
Centre pénitentiaire  
AEIM

## PSYCHOSE ET RÉTABLISSEMENT

Espoir 54

CH Ravenel

## INTÉGRATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

CH Lorquin  
CH Metz

CH Saint-Mihiel-Verdun  
CH Ravenel